

DOSSIER
RELATIONS HOMME - ANIMAL

**Les éleveurs
doivent-ils monter au créneau ?**

Sommaire du dossier

BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE :

CORRIGER LES ATTEINTES OBJECTIVES

SANS FANTASMER SUR L'ÉLEVAGE « D'AUTREFOIS »,

NI TOMBER DANS LA RADICALISATION « ANIMALITAIRE »

PAR M. BERNARD DENIS,

PROFESSEUR HONORAIRE DE ZOOTECHNIE À L'ÉCOLE VÉTÉRINAIRE DE NANTES

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ETHNOZOOTECHNIE, MEMBRE DE L'ACADÉMIE D'AGRICULTURE

LA MENACE ANIMALISTE : POURQUOI, COMMENT, JUSQU'OU ?

LE REGARD D'UN ANTHROPOLOGUE

PAR M. JEAN-PIERRE DIGARD,

DIRECTEUR DE RECHERCHE ÉMÉRITE AU CNRS, MEMBRE DE L'ACADÉMIE D'AGRICULTURE

APPRÉHENSION DE L'ANIMAL PAR LE DROIT :

LA NÉCESSAIRE CONCILIATION DES INTÉRÊTS DE L'HOMME ET DE CEUX DES ANIMAUX

PAR MME LUCILLE BOISSEAU-SOWINSKI,

MAÎTRE DE CONFÉRENCES EN DROIT PRIVÉ, UNIVERSITÉ DE LIMOGES

La question des relations de l'homme avec les animaux constitue aujourd'hui l'un des sujets les plus polémiques qui soient et ce d'autant que les médias ne se privent pas – lors des journaux télévisés aussi bien que de pseudos documentaires – de monter en épingle les conduites les plus cruelles tout autant que les dérives les plus attristantes, où l'animal remplace l'enfant et alimente ainsi un commerce lucratif : en 2014, le marché mondial de l'alimentation pour animaux de compagnie « atteignait 90 milliards de dollars [...]. Plus de 300 références s'alignent dans les rayons des hypermarchés. Rien qu'aux États-Unis, les ventes ont doublé ces quinze dernières années. Elles y représentent quatre fois le marché de l'alimentation infantile »¹.

Début juillet, la mort du lion Cecil lors d'une chasse au Zimbabwe a témoigné une fois de plus de cet état de fait. « Difficile de qualifier l'ampleur de la vague d'émotion qui a déferlé sur les réseaux sociaux et les médias après l'abattage du félin Cecil, icône du Zimbabwe, par un dentiste américain lors d'une partie de chasse. Déluges de commentaires et de photos, traque du chasseur jusqu'aux menaces de mort, indignations et pleurs de célébrités, centaines de milliers de dollars versés à des organismes de recherche et à des ONG de protection des animaux sauvages. Rien ne paraît pouvoir étancher la peine et l'indignation collectives » écrit ainsi *Le Monde* dans son édition du 9 août 2015. Les jours suivant « l'assassinat », de nombreux experts et associations impliqués dans la protection de la faune africaine ont eu beau s'évertuer à expliquer, dans tous les grands titres de la presse anglo-saxonne, que le tourisme de chasse légal est utile car il contribue à apporter des fonds pour payer des gardes et, donc, protéger les habitats naturels et lutter contre les braconniers², rien n'y a fait. Impossible de revenir à un débat plus équilibré. Pire : pour certains journalistes, le procès n'allait pas assez loin comme le reflète cet extrait du même article du *Monde* du 9 août, représentatif de bien d'autres : « ces bons sentiments s'exercent à l'égard de certains animaux seulement. Les emblématiques, les iconiques. Les « beaux » ou les « mignons ». Les félins, les chats, les baleines, les ours polaires, les dauphins ou les pandas. Pas les rats, les sala-

mandres, les échidnés ou les poissons. [...] Le rapport de l'homme à l'animal est irrationnel. Nombre d'entre nous s'indignent de l'abattage d'un lion au Zimbabwe, mais tolèrent plus facilement la chasse en France – qui tue 30 millions d'animaux par an – ainsi que la corrida, les zoos ou l'expérimentation animale. Surtout, la grande majorité ferme les yeux sur l'élevage industriel, responsable de la pire exploitation et maltraitance animales de tous les temps ».

Dans ces conditions et sans excuser le moins du monde le dentiste du Minnesota, difficile de ne pas partager la réaction du *Mail & Guardian Africa* relayée dans *Les Échos* du 6 août sous le titre *On pleure un lion qui meurt, mais pas le sort des habitants du Zimbabwe*. « L'Afrique, ce n'est pas « Le Roi Lion ». Et pourtant, lorsque l'opinion internationale projette ses idées reçues sur le continent, il n'y a que la pauvreté ou les animaux sauvages pour l'émouvoir. [...] Le monde pleure un lion, mais ne s'émeut pas du sort des Zimbabweens [alors que] la grande majorité des 14,6 millions de citoyens est « en situation de survie ».

Ce sentiment de décalage grandissant entre les réalités les plus quotidiennes, voire les plus crues et les émotions qui enflamment une partie de l'opinion publique – surtout occidentale – dès que des animaux sont en cause s'avère de plus en plus déstabilisant. Et ce d'autant que les enjeux économiques sont énormes puisque des pans entiers de l'activité humaine sont agressés par des jusqu'aux-boutistes anonymes sur les réseaux sociaux : l'élevage, bien sûr, mais aussi les zoos, les réserves animales, les parcs aquatiques, la chasse³, la recherche en laboratoire et, pourquoi pas, demain, la pêche ou la tannerie.

La réintroduction des loups a constitué l'un des premiers exemples de cet écart qui se creuse. Comme le disait un responsable professionnel au début des années deux mille « si le loup est un animal sacré, pourquoi le cantonner aux forêts perdues au fond des montagnes ? Pourquoi le condamner à manger seulement des moutons ou le chien du berger ? Pourquoi en priver les citadins parisiens qui s'y déclarent si attachés ? Il faut le réintroduire d'urgence dans le bois de Vincennes et les forêts de Fontainebleau ou de Rambouillet afin qu'ils en profitent eux aussi ». Plus sérieusement, comment admettre que la France

1 - Le Nouvel Observateur, 16 juillet 2015.

2 - Cf. par exemple International New York Times du 12 août 2015 (*Cecil aside, hunt for big game helps protect them, experts say*) et du 6 août (*In Zimbabwe, we don't cry for lions* avec cette citation "Do Americans who are upset about Cecil even realize how terrifying animals can be ?") ou "Can hunting save the lion ?" dans *The Sunday Times* du 2 août 2015 et "Trophy hunting could save Africa's wildlife" dans *The Daily Telegraph* du 30 juillet 2015.

3 - Avec plus d'un million de pratiquants en France, la chasse génère un chiffre d'affaires annuel de 3,6 milliards d'euros (*Le Chasseur Français*, septembre 2015).

ait enregistré, en juillet dernier, un nombre record d'animaux abandonnés (+ 22 % par rapport à juillet 2014) au point que la SPA ait dû lancer un appel d'urgence à l'adoption ⁴ ? Ou que 54 % des personnes interrogées par le groupe Motorola déclarent qu'en cas d'incendie, elles sauveraient leur *smartphone* avant leur chat ⁵ ? Les citoyens des années deux mille sont-ils à ce point coupés des réalités de la nature que, pour expliquer le doublement du nombre de visiteurs tués par des animaux dans le parc de Yellowstone aux États-Unis, il faille reconnaître le rôle joué par leur imprudence : « à l'origine de cette recrudescence, on peut trouver une part d'ignorance de la part des touristes. En effet, en dépit du poids de sa carcasse, un bison court trois fois plus vite qu'un humain. Et l'animal semble hostile à la pratique du selfie, dans laquelle il est réduit à jouer les utilités en servant d'arrière-plan exotique et massif » ⁶.

Dans ce contexte, *Le Déméter* a souhaité ouvrir un dossier sur le thème « Relations Homme – Animal » car il s'agit sans aucun doute d'un sujet crucial que le monde agricole doit prendre très au sérieux. À l'ère du tout médiatique et de l'information en *live*, les émotions sociétales ont un impact considérable : elles mobilisent sans coup férir les hommes politiques et, par ricochet, influent directement sur leurs décisions. Plus profondément, il est évident que la sensibilité des citoyens, en particulier dans les pays développés, a profondément évolué. Même si l'actualité géopolitique de cette fin d'été 2015 peut rendre sceptiques les plus optimistes sur l'avenir de certaines populations, la protection des animaux (comme de la nature) s'ancre désormais dans les préoccupations de tous... agriculteurs (et enfants d'agriculteurs) y compris. Les excès rageurs de quelques excités (qui tuent quand même le moustique qui va les piquer), plus ennemis de l'homme qu'amis de l'animal, ou les larmoiements de citadin(e)s esseulé(e)s qui mobilisent un psy pour leur chat ou paient des chimiothérapies à 2 700 €uros à leur chien ⁷ et même louent des poules pondeuses à 15 €uros par mois pour avoir leurs œufs frais ⁸ ne doivent pas masquer cette mutation.

Dans ces conditions, ne vaut-il pas mieux, dans l'intérêt de tous – éleveurs compris – ouvrir le débat et échanger sur des faits plutôt que de voir le monde agricole se retrouver, une nouvelle fois, cloué au pilori

par le racolage médiatique et devant se défendre le dos au mur ? C'est en tout cas l'objectif auquel veut contribuer ce dossier volontairement riche de différences : les trois auteurs ne sont pas de la même génération, bénéficient d'expertises spécifiques et, surtout, sont loin de partager les mêmes opinions.

◆ Bernard Denis, professeur honoraire de zootechnie à l'école vétérinaire de Nantes et président de la Société française d'ethnozootechnie, s'intéresse au bien-être des animaux d'élevage et explique très concrètement pourquoi et comment il faut corriger les atteintes objectives à celui-ci, sans fantasmer sur l'élevage « d'autrefois », ni tomber dans la radicalisation « animalitaire ». Il appelle les éleveurs, même s'ils s'estiment injustement attaqués, à sortir d'une attitude défensive car, souligne-t-il, la sensibilité sociétale ne s'affadira pas et ils sont les mieux placés pour faire prendre conscience aux consommateurs de la réalité de l'élevage et de ses contraintes physiques, économiques et réglementaires.

◆ Jean-Pierre Digard, directeur de recherche émérite au CNRS, analyse, lui, la menace animaliste avec son regard acéré d'anthropologue et insiste avec énergie sur la nécessité de « recentrer le raisonnement sur l'Homme, ses intérêts et ses devoirs » : c'est-à-dire de réaffirmer sa légitimité à élever et à utiliser des animaux et de mettre en avant l'intérêt qu'il a à le faire le mieux possible, pour des raisons de rationalité économique et / ou de santé.

◆ Enfin, Lucille Boisseau-Sowinski, maître de conférences en Droit privé à l'université de Limoges, apporte son expertise de juriste sur un bouleversement d'actualité : la modification du Code civil par la loi du 16 février 2015, selon laquelle « Les animaux sont des êtres vivants doués de sensibilité. Sous réserve des lois qui les protègent, les animaux sont soumis au régime des biens corporels ». Cette nouvelle rédaction harmonise le droit civil avec l'ensemble des dispositions de protection animale existantes. Mais quelle est réellement la portée du texte ? Constitue-t-il « un point d'arrivée victorieux » ou « un point de départ ambitieux » pour les défenseurs de la cause animale ? Selon elle, « sous couvert de ne rien changer, le texte bouscule fondamentalement la situation » et pourrait avoir des conséquences pratiques importantes, en particulier permettre de doter l'animal d'un régime juridique propre.

4 - La Croix, 18 août 2015.

5 - Fémina, 6 septembre 2015.

6 - Le Monde Magazine, 29 août 2015.

7 - The Daily Telegraph, 30 août 2015.

8 - Fémina, 30 août 2015.